

**COMMUNE DE CERVENS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le 15 mars** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**PRESENTS** : Michèle CALLENDRIER/ Coralie DECOMBARD/ Claire DUTARTRE/ Sophie KELLER/ Serge LEYDIER /Thibault MASSON / Thierry PROFFIT/ Linda SANDRAL/ Bernard SCHMETZ/ Gil THOMAS/ Catherine VUARGNOZ.

**ABSENTS/EXCUSÉS** : Ruta NOEL/ Christophe CHATEL/ Florent FAVRAT/ Baptiste CHATEAU

**Procurations** : **Christophe CHATEL donne procuration à Gil THOMAS/ Ruta NOEL donne procuration à Coralie DECOMBARD.**

**Date de la convocation** : 10 mars 2022

**ORDRE DU JOUR**

1. Motion : opposition à la délocalisation de la blanchisserie des hôpitaux du Léman
2. Motion : opposition à la délocalisation de l'unité des soins psychiatriques des hôpitaux du Léman
3. Echange de terrains – Pessinges – la Vuarde, entre la commune et la société PROM'ALP
4. Déplacement du chemin rural de la Ferme
5. Contrat de maintenance chaudières
6. Contrat de services pour maintenance système de gestion du chauffage complexe scolaire et socio-culturel
7. *Don ajourné*
7. Approbation du compte de gestion du trésorier – exercice 2021
8. Vote du compte administratif 2021
9. Affectation du compte de résultats de l'exercice 2021
10. Vote du budget primitif 2022 du budget principal
11. Questions diverses.

RLPi avis du conseil *rajout*

**Secrétaire de Séance** : Thierry PROFFIT

- a) Le Maire informe le conseil que le point n°7 prévu à l'ordre du jour ne sera pas traité en raison d'informations plus précises attendues par le notaire du donateur. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil en avril
- b) Le maire demande au conseil municipal son accord pour rajouter à l'ordre du jour l'arrêt du RLPi. Le conseil municipal est favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

**Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité**

**1. Motion : opposition à la délocalisation de la blanchisserie des hôpitaux du Léman**

Nombre de conseillers présents ----- 11  
Nombre de conseillers de votants ----- 13

**Délibération N° 2022/08**

Le Maire informe le conseil de la possibilité de voter une motion s'opposant à la délocalisation de la blanchisserie des hôpitaux du Léman. Il explique que malgré les propositions envisagées, la direction de l'hôpital, en conséquence des orientations de l'Agence Régionale de Santé a décidé de stopper l'activité de la blanchisserie et de transférer cette activité sur l'ensemble hospitalier d'Annecy sans terminer d'étudier les solutions possibles. CONSIDERANT qu'en prenant la décision de fermer la blanchisserie de l'hôpital de THONON, la direction de l'établissement de l'Agence Régionale de Santé méconnaît les préconisations du Conseil de surveillance et prend une décision qui impacte le tissu économique local et le budget de l'hôpital,

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, DEMANDE à la direction des Hôpitaux du Léman et à l'Agence Régionale de Santé de revoir les autres pistes envisagées dans l'objectif de soutenir l'emploi local et de favoriser une activité durable et soutenable pour le territoire en concertation avec les élus locaux

**2. Motion : opposition à la délocalisation de l'unité des soins psychiatriques des hôpitaux du Léman**

Nombre de conseillers présents ----- 11  
Nombre de conseillers de votants ----- 13

**Délibération N° 2022/09**

Le Maire informe le conseil de la possibilité de voter une motion s'opposant à la délocalisation de l'unité des soins psychiatriques des hôpitaux du Léman vers la Roche sur Foron. Il indique que plusieurs manifestations ont eu lieu à Thonon. CONSIDERANT que le Chablais en son entier ne peut accepter une telle dégradation de l'offre de soins sur le territoire, qu'il ne peut accepter également le déplacement des patients encore hospitalisés dans cette unité et des professionnels de santé qui interviennent au quotidien auprès de ceux-ci. CONSIDERANT que ces décisions dégradent une nouvelle fois l'offre de soins globale sur le territoire et est une insulte à l'engagement dont font preuve l'ensemble des soignants depuis le début de la crise sanitaire.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, DEMANDE à l'Agence Régionale de Santé et à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Haute Savoie de mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition notamment financiers et humains pour maintenir à minima la présence des deux unités d'hospitalisation complète de psychiatrie sur le territoire du Chablais

### **3. Echange de terrains – Pessinges – la Vuarde, entre la commune et la société PROM'ALP**

Nombre de conseillers présents ----- 11  
Nombre de conseillers de votants ----- 13

**Délibération N° 2022/06**

Le Maire rappelle aux conseillers que la commune de Cervens est propriétaire de parcelles situées à CERVENS (74550), lieudit Pessinges, cadastrées section ZE, numéros 79 et 80 sur lesquelles est édifié un hangar (parcelle ZE 80). Dans le cadre d'une transaction immobilière il a été convenu que ces parcelles seraient cédées à la SOCIETE PROM'ALP ou toute personne morale se substituant et notamment, la SCCV LES PRES DE CERVENS en échange des parcelles cadastrées section ZM numéros 184, 36 et 358 situées à la Vuarde. Il convient de prendre une délibération actant cette promesse de vente.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, AUTORISE le maire à engager la Commune de CERVENS dans le projet d'échange par la signature d'une promesse de vente.

### **4. Déplacement du chemin rural de la Ferme**

Nombre de conseillers présents ----- 11  
Nombre de conseillers de votants ----- 13

**Délibération N° 2022/10**

Le Maire expose à l'assemblée, qu'il a accordé un permis de construire en date du 13 août 2021 pour l'extension d'un bâtiment agricole en faveur du pétitionnaire GAEC de la ROCHETTE. Or, à la suite de la délivrance du permis de construire en date du 22/06/2012 pour la construction initiale du bâtiment agricole, on constate aujourd'hui que son implantation a été réalisée sur une partie du chemin communal de la Ferme. Cette erreur d'implantation induit la nécessité de procéder à la modification du tracé du chemin rural de la Ferme

Le conseil municipal, à l'unanimité, DEMANDE à ce qu'un document d'arpentage soit établi par un géomètre visant à définir le nouveau tracé du chemin rural de la Ferme et PRECISE que les frais engendrés seront à la charge du GAEC de la Rochette.

### **5. et 6 Contrats de maintenance**

#### **• Chaudières**

Nombre de conseillers présents ----- 11  
Nombre de conseillers de votants ----- 13

**Délibération N° 2022/15**

Le conseil, à l'unanimité, DECIDE de confier aux établissements MCM SAS (Maure Chauffage Maintenance), implantés à ONNION la maintenance des chaudières de la mairie et de l'église pour un montant annuel de 252 TTC.

#### **• Système de gestion du chauffage complexe scolaire et socio-culturel**

Nombre de conseillers présents ----- 11  
Nombre de conseillers de votants ----- 13

**Délibération N° 2022/16**

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, DECIDE de confier à la Sté DELTA DORE la maintenance du système de gestion du chauffage du complexe socio culturel et scolaire pour un montant annuel de 690 euros HT.

## 7. RLPi avis du conseil

Nombre de conseillers présents ----- 11  
Nombre de conseillers de votants ----- 13

**Délibération N° 2022/07**

Le Maire rappelle que la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunale engagée le 29 janvier 2019, a fait l'objet d'un travail collaboratif entre les communes et Thonon Agglomération. Ce travail a donné lieu à un débat au sein du conseil municipal portant sur les orientations et les objectifs du RLPi, acté par délibération en date du 9 mars 2021.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, EMET un avis favorable au projet de RLPi arrêté par délibération du conseil communautaire du 30/11/2021.

## 8. Approbation du compte de gestion du trésorier – exercice 2021

Nombre de conseillers présents ----- 11  
Nombre de conseillers de votants ----- 13

**Délibération N° 2022/11**

**Le conseil municipal**, à l'unanimité VALIDE le compte de gestion 2021 du trésorier de Thonon les Bains.

## 9. Vote du compte administratif 2021

Nombre de conseillers présents ----- 10  
Nombre de conseillers de votants ----- 11

**Délibération N° 2022/12**

Claire DUTARTRE, adjointe au Maire, présente le compte administratif de l'exercice 2021 (bilan de la gestion comptable du Maire, raison pour laquelle il ne participe pas au vote).

Ainsi le résultat de l'exercice 2021 affiche un excédent de fonctionnement de 168 251.63€ et un déficit d'investissement de -76 310.43€.

Le résultat de clôture prenant en compte les résultats antérieurs présente un excédent cumulé de fonctionnement de 467 630.26 € et un déficit cumulé de -224 607.45 € (sans les restes à réaliser). Avec les restes à réaliser (en investissement) le déficit cumulé d'investissement est ramené à -213 840,45 €.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, VALIDE le compte administratif 2021.

## 10. Affectation du compte de résultats de l'exercice 2021

Nombre de conseillers présents ----- 11  
Nombre de conseillers de votants ----- 13

**Délibération N° 2022/13**

Considérant les résultats du compte administratif 2021, soit un excédent de fonctionnement cumulé de de 467 6330.26 €,

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, DECIDE d'affecter un montant de 213 840.45 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement ; le solde de 253 789.81 € est affecté au financement des charges de fonctionnement de l'exercice 2022.

## 11. Vote du budget primitif 2022 du budget principal

Nombre de conseillers présents ----- 11  
Nombre de conseillers de votants ----- 13

**Délibération N° 2022/14**

Le maire présente le projet du budget primitif 2022 au conseil municipal et le soumet au vote.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, VOTE le budget principal 2022 pour des montants équilibrés en recettes et en dépenses de :

- 1 210 772 euros pour la section de fonctionnement
- 913 714 euros pour la section d'investissement

## 12. Questions diverses

- Divers échanges au sujet de la guerre en Ukraine

Le maire informe que l'Adm74 a communiqué des coordonnées aux communes qui souhaitent faire des dons. En réunion de municipalité s'est posé la question de savoir si on organisait une collecte sur Cervens, l'option est plutôt de diriger les gens vers d'autres points de collecte. Il n'y a pas vraiment d'infrastructures pour acheminer les dons en Ukraine au niveau des communes. Les structures humanitaires ont besoin d'argent. Mais à ce jour on sait toutefois que les dons sont partis.

Sur la commune de Cervens 5 familles se sont manifestées pour accueillir des réfugiés

Aujourd'hui la diaspora ukrainienne en France comprend environ 100 000 réfugiés qui cherchent à s'installer plutôt dans des grandes villes.

- Le point sur l'appartement sud de la mairie ouvert à la location.

Le Maire indique qu'il va essayer de finaliser le contrat de location entre la commune et le conseil départemental en vue de la mise en place « d'accueil d'urgence » (violences conjugales).

Il interpelle malgré tout l'assemblée afin de savoir si l'on pourrait envisager d'accueillir des réfugiés ukrainiens, dans l'éventualité où le contrat de location avec le CDtal n'aboutirait pas.

Fin de séance : 23h15.

Prochaine réunion : le 12/04/2022 à 19h30  
Avec intervention du SYANE (analyse énergétique)

Le Maire Gil THOMAS